



HAL
open science

Le travail bénévole

Edith Archambault

► **To cite this version:**

| Edith Archambault. Le travail bénévole. 2012. halshs-00703352

HAL Id: halshs-00703352

<https://shs.hal.science/halshs-00703352>

Preprint submitted on 1 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les cafés de la statistique

"La statistique éclaire-t-elle
les questions de société" ?

Soirée du 13 mars 2012

Le travail bénévole *synthèse des débats* ^[*]

Les bénévoles travaillent pour autrui sans y être forcés ni être rémunérés pour cela. Leurs efforts sont une ressource essentielle à l'activité de multiples associations ; en même temps, le bénévolat est, pour les bénévoles eux-mêmes, un élément de qualité de vie. Le travail bénévole joue donc des rôles sociaux importants, qui ne sont pas toujours bien reconnus. Où en est actuellement en France le travail bénévole, tant dans une perspective historique qu'en comparaison internationale ? En quoi est-il un atout pour le développement économique et social de notre pays ? À l'inverse, son existence et son importance peuvent-elles présenter des inconvénients sur le plan collectif ? Comment l'action publique intervient-elle sur le travail bénévole, et dans quel sens cette intervention devrait-elle évoluer ? Pour répondre à toutes ces questions, une mesure du bénévolat est nécessaire, et on s'interrogera donc aussi sur les outils disponibles pour connaître le travail bénévole.

.invitée :

Edith Archambault, professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, présidente du groupe de travail "Connaissance des associations" du Conseil national de l'information statistique (2010).

Exposé introductif :

Pourquoi s'intéresser au travail bénévole ? À cette question liminaire, l'intervenante répond en présentant les apports sociaux de cette forme de travail. Tout d'abord, c'est une ressource essentielle pour la plupart des associations : force de travail complémentaire des salariés pour les associations-employeuses, qui sont environ 165 000 ; ressource vitale pour les associations qui n'ont pas de salariés, qui sont entre 900 000 et un million¹. En deuxième lieu, le bénévolat expérimente souvent des métiers nouveaux, destinés à devenir des métiers salariés de l'avenir. Au début du XX^e siècle, les

^[*] Tant l'exposé liminaire que le contenu des échanges sont structurés en quelques thèmes, sans suivre l'ordre chronologique. Par ailleurs, l'identité des intervenants n'était pas toujours connue et l'on a choisi de ne pas attribuer nominativement les propos. Au reste, ceux-ci ont été reconstitués à partir des notes du secrétariat sans reprendre leur formulation détaillée. Pour retracer le débat, les thèmes sont souvent introduits sous forme d'une question : ce qui vient ensuite n'est pas la seule réponse de l'invité, mais l'ensemble des contributions des participants.

¹ Ordre de grandeur tiré du Répertoire national des associations, en se limitant aux associations ayant donné un signe de vie au cours des trois dernières années.

infirmières, les assistantes sociales, les animateurs culturels étaient tous des bénévoles. Il y a 20 ans, la formation sportive dans les associations était essentiellement le fait de bénévoles : elle se « salarise » sous nos yeux. C'est aussi vrai de métiers liés à la médiation des conflits ou à la prévention de la délinquance. En troisième lieu enfin, le travail bénévole est un élément de qualité de vie : pour le bénévole lui-même, qui se déclare plus heureux et en meilleure santé que la moyenne (bien sûr, la causalité peut jouer dans les deux sens...) ; et aussi pour ceux qui bénéficient des services qu'il rend, et pour la société tout entière, dans laquelle le bénévolat, lié à la gratuité et à l'altruisme, constitue un contrepoids de la « marchandisation » envahissante des rapports sociaux.

Le bénévolat « organisé » s'exerce au sein d'une institution, le plus souvent une association, quelquefois un conseil municipal, ou une mutuelle. Il se distingue du bénévolat « informel », qui renvoie aux services spontanément rendus entre ménages ou directement à la collectivité, en dehors de toute structure. L'aide apportée à des voisins, à des amis relève donc de ce bénévolat informel. En revanche, le travail « domestique », effectué sans rémunération au sein de son propre ménage n'en relève pas. Les points de vue divergent en ce qui concerne l'aide apportée à des membres de la famille habitant ailleurs : certains considèrent cela comme du bénévolat, d'autres non.

Différents types d'enquêtes

Mesurer le bénévolat est une manière de faire reconnaître son importance : les associations y tiennent donc beaucoup. Quelles sont les sources statistiques disponibles ? Elles sont de deux sortes : les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes auprès des associations. Une série d'enquêtes auprès des ménages permet d'étudier le bénévolat² : commencée en 1990, 1993 et 1996 par d'assez petites enquêtes réalisées par le laboratoire universitaire de l'intervenante (de l'ordre de 2 000 ménages), cette série a été reprise par la statistique publique en 2002 (partie « Vie associative » de l'enquête permanente sur les conditions de vie – EPCV – réalisée par l'Insee) et en 2010 (enquête conduite par l'institut BVA à la demande de la DREES³). Ces enquêtes permettent de connaître le nombre et les caractéristiques des personnes qui s'investissent dans le bénévolat, y compris en dehors des associations (voire d'approcher le bénévolat informel) ; mais le statut de l'organisme bénéficiaire et l'importance du travail bénévole accompli y sont mal connus, surtout pour les apports très occasionnels. L'enquête auprès des ménages de 2010 a souffert de restrictions financières : par rapport à l'enquête de 2002, le questionnaire a été réduit de plus de la moitié, l'échantillon d'un tiers (4 000 au lieu de 6 000). Cependant, une partie des questions posées en 2002 ont été reprises telles quelles en 2010, ce qui permettra des comparaisons. Les résultats de l'enquête 2010 sont en cours d'élaboration et de publication, sous la responsabilité de Lionel Prouteau, Laboratoire d'économie et de management de l'Université de Nantes.⁴

Les enquêtes auprès des associations ont les avantages et les inconvénients symétriques : elles permettent de bien connaître l'organisme bénéficiaire, et le temps de travail des bénévoles, car cette information est souvent demandée par les organismes publics susceptibles de subventionner les associations, et est souvent annexée à leurs comptes ; mais ces enquêtes comptabilisent des

² En laissant donc de côté les enquêtes « Emploi du temps » qui permettent, elles, de mesurer le travail domestique ; l'enquête Emploi du temps 2010 est en cours de traitement.

³ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé

⁴ Une première publication a été diffusée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en 2011 dans la série « Chiffres-Clés » sous le titre « Bénévolat : enquête sur la vie associative en France en 2010 : résultats préliminaires ».

« engagements bénévoles⁵ » et non des personnes, car une association ne sait pas si le bénévole qu'elle emploie est aussi actif dans d'autres associations ; et bien sûr ces enquêtes manquent le travail bénévole hors associations.

Caractéristiques du bénévolat

{→ voir annexe 1}

En 2010, seize millions des habitants de France peuvent être qualifiés de « bénévoles », soit 32% des personnes de 18 ans ou plus. Parmi les membres des associations, plus de la moitié travaillent à un moment donné pour leur association : parmi ces derniers, 40% le font régulièrement, 60% occasionnellement (et en ce cas cela peut être très restreint : par exemple collecte de denrées dans un hypermarché pour une association caritative au cours du week-end précédant l'enquête). Le nombre des bénévoles semble avoir doublé en vingt ans, passant de huit millions en 1990 à douze millions en 2002 et donc seize millions en 2010. Une partie de cette progression est attribuable à une prise de conscience de ce qu'est le bénévolat, une partie représente une progression réelle. Les trois quarts des bénévoles travaillent dans des associations sans salariés qui, créées par une initiative bénévole, ne vivent que de cela ; le quart restant opère dans des associations employeuses où se réalise une complémentarité précise entre bénévoles et salariés, les seconds encadrant souvent les premiers⁶. Plus de la moitié des engagements bénévoles se tournent vers les secteurs du sport, de la culture et des loisirs : c'est un point commun entre la France et la plupart des autres pays européens. Viennent ensuite la défense des droits ou intérêts et la promotion des causes (16%), puis l'action sociale, humanitaire et la santé (10%). L'enquête ne permet pas de savoir si la répartition en temps de travail (et non plus en nombre d'engagements) serait voisine ou sensiblement différente. Les caractéristiques des bénévoles restent très stables d'enquête à enquête. Le taux de participation au bénévolat est plus fort chez les hommes que chez les femmes (parmi les plus de 18 ans, 35% pour les hommes, 28% pour les femmes en 2010). Cette constatation était déjà faite en 1990, et c'est aussi ce qu'on observe ailleurs en Europe, alors que c'est l'inverse aux Etats-Unis. Les hommes s'engagent dans les associations sportives et professionnelles plus que les femmes, qui se tournent davantage vers le social, la santé et l'éducation. Ce sont les âges moyens qui participent le plus au bénévolat (le taux présente un plateau entre 35 et 75 ans) ; le bénévolat des jeunes est plus faible (21% des 19-24 ans, 25% des 25-34 ans), et au-delà de 75 ans on n'observe plus beaucoup de pratiques sociales de bénévolat. Cependant, les retraités sont plus nombreux à être bénévoles dans l'enquête de 2010 que dans celle de 2002. Le bénévolat, spécialement le bénévolat féminin, est limité par la présence de petits-enfants de moins de trois ans ; il est au contraire plus fréquent lorsque le ménage compte des enfants d'âge scolaire. L'influence des valeurs familiales sur le bénévolat est nette et durable : le taux double chez ceux dont l'un des parents a été bénévole. On pense aux traditions associatives des familles de militants communistes ou chrétiens de l'après-guerre... On constate d'ailleurs un taux de bénévolat plus élevé parmi ceux qui déclarent une pratique religieuse régulière, par rapport au reste de la population, un peu moindre chez ceux qui déclarent appartenir à une religion sans la pratiquer régulièrement, mais plus élevée que chez ceux qui ne déclarent pas d'appartenance religieuse. La participation au bénévolat croît fortement avec le niveau de diplôme (16% pour les sans-diplôme, 44% pour les Bac+2), alors que le niveau de revenu est un peu moins influent. Toutes les zones géographiques ne connaissent pas un égal développement du bénévolat : celui-ci est plus fréquent dans les zones rurales et les petites villes que dans les grandes

⁵ Encore appelés « participations bénévoles ».

⁶ A l'inverse, les dirigeants élus (administrateurs, bureau) de l'association, qui sont en règle générale des bénévoles, encadrent les salariés.

agglomérations, le taux le plus faible étant observé à Paris ; plus fréquent dans l'Est, l'Ouest et le Centre-Est que dans le midi méditerranéen.

Tous ces facteurs de participation au bénévolat s'entremêlent, et des analyses statistiques élaborées seront nécessaires pour évaluer la force de chacun : ces analyses sont en cours pour l'enquête de 2010⁷.

Importance du bénévolat

Quelle valeur monétaire peut-on attribuer au bénévolat associatif ? Il peut paraître saugrenu de se poser la question : pourquoi vouloir monétariser ce qui est essentiellement gratuit ? Mais c'est le seul moyen de situer le bénévolat parmi d'autres grandeurs sociales, par exemple les subventions des pouvoirs publics aux associations, ou les dons en argent faits par des particuliers. Ce travail est d'ailleurs demandé à certaines associations. Au niveau macro-économique, il a été réalisé d'après les enquêtes de 2002 et 2005⁸. Les chercheurs évaluent à 1,5 milliard le nombre d'heures de travail effectuées par les bénévoles au cours d'une année, ce qui représente 940 000 équivalents temps-complet. En valorisant ces heures, soit au SMIC, soit au salaire moyen du secteur de l'action sociale, soit au salaire moyen du secteur réellement employeur, on trouve des évaluations monétaires comprises entre 16 et 32 milliards d'euros, soit 1% à 2% du PIB de la France, ce qui n'est pas négligeable. Le financement des associations, si l'on ne tient pas compte de ces apports, repose pour moitié sur des subventions publiques ; si on valorise le bénévolat, le financement public ne représente plus que le tiers de leurs ressources. On peut dire que les associations « ajoutent quelque chose » à l'argent qui leur est donné. Quant aux dons monétaires, qui font l'objet d'incitations fiscales, ils ne représentent que le quart ou le huitième de cet apport en travail, « don de temps » qui lui ne fait l'objet d'aucune incitation⁹.

Comparaisons internationales et normalisation

En matière de bénévolat, les comparaisons internationales sont particulièrement difficiles, car les données statistiques dépendent beaucoup des concepts et des types de sources utilisés (questionnaires, etc.) ; elles sont en outre très instables dans le temps. 2011 était « l'année européenne du bénévolat » : à cette occasion, des comparaisons fantaisistes ont circulé entre les pays européens. La cellule statistique du Bureau International du Travail (BIT) et un centre d'études américain, le *Center for Civil Society Studies*¹⁰ ont entrepris conjointement la mise au point d'un « Manuel de la mesure du travail bénévole », outil de normalisation statistique paru en septembre 2011 en anglais, en mars 2012 en français (voir annexe 2) ; ce manuel est disponible sur le site du BIT dans ces deux langues, et plusieurs autres. On a besoin d'enquêtes régulières et comparables dans les différents pays. La solution la plus simple, et la moins onéreuse, consiste à ajouter un module à une enquête publique de population générale. Le BIT suggère d'utiliser les « Labor force

⁷ On trouvera des analyses du même genre sur l'enquête de 2002 dans *Economie et Statistique* n° 372 – février 2005 – « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative » Lionel Prouteau et Charles Wolff.

⁸ Enquête de 2002 auprès des ménages : cf. *Economie et Statistique* n° 373 – avril 2005 – « Le travail bénévole, un essai de quantification et de valorisation » Lionel Prouteau et Charles Wolff. Enquête de 2005 auprès des associations : travaux de Viviane Tchernogog, Centre d'Economie de la Sorbonne Paris 1.

⁹ A une petite exception près, toutefois : possibilité de défalquer des frais professionnels non remboursés par l'association.

¹⁰ Ce centre a piloté des travaux comparatifs sur les associations portant sur 13, puis sur 42 pays ; ce faisant il a acquis une compétence « pointue » sur la mesure du bénévolat.

surveys » ou LFS (en France, c'est l'enquête emploi), dont l'échantillon nombreux permet de multiples croisements. Pour cette éventualité, un questionnaire de deux pages est proposé dans le Manuel . Ce questionnaire fait référence au travail « non rémunéré, non obligatoire », au temps consacré à des activités non rémunérées ; des questions permettent de distinguer le bénévolat organisé du bénévolat informel ou direct.

En toute hypothèse, le travail bénévole doit être bien caractérisé pour être distingué nettement de catégories plus ou moins proches :

- il doit être volontaire : les travaux d'intérêt général (TIG) ou les autres obligations légales n'en font pas partie ;
- il doit être non rémunéré. Le remboursement des frais ou une forme de reconnaissance symbolique ne sont pas des rémunérations. Quid des incitations ?
- il doit être un travail, et non un loisir, même s'il y a des « loisirs sérieux »...Le critère dit « de la tierce personne » peut être appliqué : est travail ce pour quoi on peut employer quelqu'un pour réaliser l'activité à sa place. D'où la différence entre jouer au tennis et être moniteur de tennis. Au centre du bénévolat, il y a toutefois des activités pour lesquelles ce critère peut avoir du mal à s'appliquer : par exemple l'expression syndicale. Les gens qui défilent emploient leurs loisirs, les organisateurs de la manifestation sont des bénévoles ? Cela ne va pas de soi ;
- il doit être distingué du travail domestique, voire de la simple entraide entre ménages (« conduire à l'école les enfants de la voisine en même temps que les siens »). Vis-à-vis du travail domestique, on peut prendre le critère simple de la frontière du ménage (entendu comme l'ensemble des personnes vivant dans un même logement) ; mais quid des services rendus à la famille proche, hors ménage ?
- la formation peut en faire partie, mais un stage non rémunéré ne relèvera du bénévolat que si on l'effectue librement, et non pas pour obtenir un examen valorisable ultérieurement.

La normalisation est donc difficile : mais on ne peut pas comparer sans d'abord normaliser !

Débat

Comparaisons internationales

Un participant se demande si le bénévolat est plus ou moins développé dans d'autres pays qu'en France ; il pense qu'il doit être plus développé aux États-Unis, où élèves et étudiants sont fortement incités à faire des heures de bénévolat. D'après des données comparatives établies par l'université Johns Hopkins en 1995, le taux de bénévolat se situait en France dans une zone « moyenne-élevée », derrière les pays scandinaves, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Le *Bureau of Labor Statistics* des États-Unis a publié en 2010 des chiffres laissant à penser que la France aurait actuellement un taux un peu plus élevé que ce pays (32 % contre 27 % aux États-Unis). Le bénévolat en Allemagne a connu une progression très forte au cours des deux dernières décennies et le taux de ce pays est devenu peut-être supérieur à celui de la France.

Toutes ces affirmations supposent que les chiffres soient comparables. L'intervenante souligne que la méthodologie contenue dans le manuel du BIT a été élaborée avec la participation de responsables d'enquêtes de nombreux pays. Il n'en reste pas moins que les universitaires américains ont joué un rôle moteur dans cet effort de normalisation, alors que la perception du bénévolat aux États-Unis est bien particulière.

Bénévolat et désintéressement

Certains participants estiment qu'on ne peut parler de bénévolat que si une action est effectuée de façon totalement désintéressée. Ils contestent par exemple le caractère bénévole des heures de travail « social » assurées par des jeunes Américains, si ces heures sont obligatoires pour obtenir un diplôme. Des cas analogues existent en France : certains stages « bénévoles » sont assurés quinze jours avant les examens d'infirmière ou d'assistante sociale et correspondent vraisemblablement à des exigences pour ces examens. L'intervenante n'est pas entièrement d'accord ; elle estime qu'il ne faut pas assimiler incitation et rémunération. Elle-même a proposé que l'exercice d'un bénévolat important et contrôlé puisse contribuer à l'obtention d'une unité de valeur dans un cycle universitaire, en s'inspirant des mesures analogues qui bénéficient aux sportifs de haut niveau et aux concertistes, suggestion reprise actuellement par plusieurs universités. Depuis une ordonnance fiscale de 1958, il existe une définition claire de la non lucrativité, et le fisc fait bien la différence entre l'intéressement pécuniaire, financier, et l'intérêt intellectuel ou de valorisation personnelle.

Une définition « éthique » du bénévolat tendrait à revenir sur le mélange bénévolat-associations qui choque un participant : ne faudrait-il pas distinguer entre les associations qui travaillent pour leurs membres et celles qui travaillent pour d'autres ? Si cette distinction n'est pas faite, ce participant ne voit pas bien à quoi peuvent servir les statistiques présentées. Mais est-ce si clair ? L'intervenante donne l'exemple des associations souvent présentes dans les petites communes : comité des fêtes, club de foot, pêcheurs à la ligne, anciens combattants... Au-delà de l'intérêt de leurs membres, ces associations font vivre la localité, elles ont un intérêt « public » difficile à mesurer. Autre exemple, l'Association de Comptabilité Nationale (ACN), vivace depuis trente ans : a-t-elle un intérêt au-delà de son cercle d'adhérents ?¹¹

Peut-être devrait-on s'appuyer sur des critères juridiques : sont évoquées les notions d'association d'utilité publique, ou d'intérêt général. Mais ces catégories ne conviennent manifestement pas : très peu d'associations¹² sont déclarées « d'utilité publique », et celles qui bénéficient de ce label l'ont souvent pour des raisons historiques plus que sur la base de critères clairs. Quant à « l'intérêt général », c'est un critère fiscal permettant à ceux qui font des dons à une association ainsi qualifiée de bénéficier d'une réduction d'impôt. Ce « rescrit » est accordé si l'association s'inscrit dans une liste limitative d'intérêts généraux (éducation, sport, défense de la langue française...) et si ses activités ne sont pas destinées à un cercle trop restreint de personnes (par exemple, les associations d'anciens élèves n'y ont plus droit). Cela étant, l'attribution varie beaucoup selon les lieux (c'est l'autorité fiscale proche qui en décide) et selon les périodes (elle est plus limitée quand l'Etat devient impécunieux : ainsi les associations de soutien à des actions humanitaires en Chine ou au Guatemala ont-elles cessé récemment d'en bénéficier). On ne peut fonder une définition du bénévolat en utilisant ce critère. Un autre participant évoque les règles d'assujettissement à la TVA, et qui distinguent les associations rendant service uniquement à leurs membres de celles qui peuvent

¹¹ NDR : l'ACN compte plusieurs membres éminents parmi les participants à ce Café, dont l'intervenante elle-même.

¹² Seulement 1968.

rendre service à des non-membres : mais cette distinction sert surtout à encadrer les problèmes de concurrence associations-entreprises.

Au rebours de la tendance « éthique », qui peine à déboucher sur une définition opérationnelle, un participant soutient la définition « positiviste » retenue au niveau international : « est considéré comme travail bénévole une activité non rémunérée, qui si elle recevait rémunération serait considérée comme un travail ». Cette définition insiste sur l'abandon volontaire de la rémunération, sans aller plus loin en essayant de « sonder les reins et les cœurs » pour pénétrer les motivations des personnes. Comme le résume un autre participant, convaincu par ce point de vue : bénévole signifie étymologiquement « de bonne volonté » ; lorsque, me livrant à une activité pour laquelle je pourrais être rétribué, je fais abandon de ma rétribution, je manifeste cette « bonne volonté ».

Frontières du bénévolat

Une autre façon d'étudier la définition du bénévolat est d'en cerner les frontières. Le débat a fait apparaître plusieurs cas limites ou connexes. L'intervenante évoque le cas des « volontaires » : alors qu'aux États-Unis la notion de « volunteering » recouvre bien l'idée de bénévolat, en France le mot a été consacré pour désigner du travail de personnes jeunes indemnisées en dessous du RSA, dans le cadre du service civique actuel.¹³ Dans le même registre, on ne peut appeler « bénévoles » ceux qui renoncent à une rémunération d'un bon niveau pour être payés au minimum, dès lors qu'ils bénéficient d'un contrat de travail : c'est le cas des docteurs volontaires de « Médecins sans frontières » par exemple. Les « Volontaires des Nations Unies » sont rémunérés, certes à un taux très bas par rapport aux normes occidentales, mais ils ont un contrat de travail et ne peuvent être considérés comme des bénévoles.

Il a bien été précisé que le bénévolat, même « organisé », n'est pas confiné dans les limites des associations, ni réservé aux activités des adhérents des associations. Un participant a cité les exemples du catéchisme assuré par un fidèle, ou de la participation non rémunérée au conseil scientifique d'un établissement public : il s'agit bien d'actions de bénévolat, réalisées dans des organismes sans but lucratif qui ne sont pas des associations¹⁴. Le bénévolat hors associations est mal repéré dans l'enquête de 2010 ; il l'était mieux dans celle de 2002 : sur 12 millions de bénévoles, 11 millions travaillaient dans des associations. Le cas des « non-adhérents d'une association qui y travaillent comme bénévoles » surprend et inquiète un participant : comment sont ils couverts en cas d'accident ? Pour les adhérents, l'association souscrit une assurance collective, et l'adhésion est la trace du droit à en bénéficier. Dans un voyage scolaire, les parents accompagnateurs sont-ils toujours adhérents de l'association de parents d'élèves ? On peut en douter, même si c'est majoritairement le cas. Les visiteurs de prison ou d'hôpital, eux, passent obligatoirement par une association dûment habilitée, qui très probablement délègue ses propres adhérents. Treize pour cent des personnes interrogées sont bénévoles sans être adhérents : cela recouvre en particulier des effectifs importants mobilisés par le Secours catholique ou le Secours populaire, les Restos du Cœur, ou la Croix-Rouge.

¹³ D'autres formes ont existé historiquement et il y a encore actuellement huit formes de volontariat, mais le service civique est de loin la plus répandue.

¹⁴ Eglises, cultes, partis politiques, syndicats ne sont pas des associations au sens juridique du terme ; la comptabilité nationale les classe parmi les « Institutions sans but lucratif (ISBL) ». Les ISBL sont prises en compte dans l'enquête de 2002.

Plusieurs interventions ont traité du militantisme politique ou syndical. « Militer pour changer le monde, est-ce compté dans vos statistiques ? », demande l'une. Un participant fait remarquer que, si on applique le critère de la tierce personne, la réponse doit être négative : on ne peut pas demander à quelqu'un de militer à notre place. L'intervenante est cependant nuancée. D'une part, elle fait remarquer que le terme « bénévole » étant connoté, tous les militants ne sont pas susceptibles de se reconnaître dans ce mot, que d'ailleurs, pour cette raison, on évite dans les questionnaires. D'autre part, elle souligne que militer peut comporter des tâches pouvant être confiées à d'autres : coller des timbres, voire écrire des articles de journal... La question est délicate et n'a pas vraiment été tranchée au niveau international. Lorsqu'on interroge les gens ils répondent en fonction de leur propre conception du bénévolat, et en pratique beaucoup incluent l'activité militante, même si cela n'est pas entièrement compatible avec la définition du manuel du BIT.

Pour définir le travail bénévole, on doit préciser aussi ce qu'on considère comme un travail, et non comme un loisir. Qu'en est-il de ce point de vue de la réunion de ce soir ? L'intervenante accomplit-elle un travail ? Et l'animateur ?

Une participante introduit la question de l'activité non marchande des femmes : « 41 milliards d'heures gratuites, est-ce un bénévolat ? ». Ainsi formulée, la question pointe sur le travail réalisé à l'intérieur du ménage, qui ne relève pas du bénévolat selon les normes très généralement reconnues. Ce qui n'empêche pas un participant de regretter que ce travail, qui fait partie de la production « élargie », ne soit pas régulièrement valorisé, au moins tous les cinq ou dix ans. D'autres activités souvent réalisées par des femmes sont citées, notamment les aides aux personnes dépendantes, âgées ou handicapées. La définition du BIT permet d'englober ce travail, même en dehors de toute médiation institutionnelle, s'il est accompli à l'extérieur du ménage de l'aidant(e). Mais on cite le cas d'une fille qui aide ses vieux parents en partageant son domicile avec eux : c'est aussi un cas limite sur lequel le consensus n'est pas atteint.

Difficultés de mesure

A supposer que la définition du bénévolat ait fait l'objet d'une convention claire, il reste encore à en obtenir une mesure correcte. Un participant s'inquiète : certains (comme lui) sont actifs dans plusieurs associations, n'y a-t-il pas un risque de double compte ? Et n'est-il pas difficile, voire impossible, de traduire ces engagements dans des nombres d'heures ? Lui-même serait bien en peine de le faire. L'intervenante le rassure : on distingue bien le décompte des bénévoles (individus, « bipèdes », sans double compte) et celui des « engagements bénévoles » (ou « participations bénévoles »), chaque engagement correspondant à l'activité d'un individu dans une association. D'après l'enquête de 2010, il y a en France 16 millions de bénévoles¹⁵, et on estime qu'en moyenne cent bénévoles ont 135 « engagements » (126 d'après l'enquête de 2002). Quant aux heures de travail, elles sont estimées au niveau microéconomique par les associations elles-mêmes, qui comptent en demi-journées valorisées à quatre heures. Au niveau macro-économique, on utilise les

¹⁵ La méthodologie d'enquête joue fortement sur un tel chiffre, ce qui valide la démarche du manuel du BIT. Le nombre de *membres* des associations (et non pas le nombre de bénévoles) est estimé à 21 millions selon l'EPCV (Enquête permanente sur les conditions de vie) de 2002, 16 millions selon l'enquête SRCV (Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie) de 2008, 23 millions selon l'enquête Drees/BVA de 2010. Cela s'explique notamment par les modalités du questionnement SRCV : questionnaire différent, liste proposée d'associations plus brève, pas de questions de recoupement ni d'aide-mémoire... Les questions sur les caractéristiques socio-démographiques des bénévoles donnent en revanche des résultats très cohérents entre les enquêtes, et pour une enquête donnée entre pays pratiquant la même méthodologie (ce qui est le cas de SRCV pour les 27 pays européens, mais les résultats comparatifs ne sont pas encore disponibles).

enquêtes. Celles de 2002 et 2010 demandent des précisions sur l'engagement « au cours des douze derniers mois » ; le manuel du BIT préconise d'interroger seulement sur un mois, pour éviter les oublis. Les modalités possibles sont du genre « Une fois par semaine », « deux fois par semaine », etc. : on attribue ensuite à chaque modalité un horaire. Finalement, on obtient une moyenne de 70 heures annuelles par engagement pour les bénévoles à l'intérieur des associations, qu'ils en soient ou non adhérents.

Est-ce que des décomptes d'heures plus précis pourraient être obtenus en exploitant les déclarations de sécurité sociale des associations pour le risque « accidents du travail » ? Un participant le suggère ; ce serait peut-être une piste à creuser ; mais souvent l'assurance de ce genre de risque est obtenue à travers un forfait pour un groupe, apportant alors peu d'information sur le temps de travail réel. C'est aussi le cas des assurances collectives souscrites par certaines universités.

Un autre participant s'étonne de la faible place de l'item « Religion » dans la répartition des engagements bénévoles par secteur d'activité (tableau 2 reproduit en annexe). Il pense que l'aspect religieux est masqué par d'autres : culture, action humanitaire... Aux États-Unis, cet aspect aurait certainement été beaucoup plus mis en avant, ce qui prouve – une fois de plus – que le résultat statistique est influencé par la culture du pays dans lequel on est plongé.

Concurrence ?

Le travail bénévole étant défini comme un travail « qui pourrait être accompli par une autre personne qui, elle, serait rémunérée », certains s'interrogent : est-ce que les bénévoles ne prennent pas la place de salariés ? A cela, il est objecté immédiatement la question du financement : les « emplois » dont il s'agirait ne pourraient être financés, les associations n'ayant pas les ressources nécessaires. Des subventions publiques pourraient apporter ces ressources, et c'est alors la frontière entre service public et travail associatif qui est en question. Un participant fait remarquer que le Premier Ministre britannique David Cameron a récemment proposé, pour rétablir l'équilibre des finances publiques, de faire glisser certaines activités du secteur public vers le secteur « voluntary » qui serait conventionné pour cela ; et l'intervenante raconte qu'une responsable de bibliothèque publique en Angleterre, confrontée à des difficultés budgétaires, a été invitée à remplacer ses salariés par des bénévoles. La même chose pourrait advenir en France dans quelques années. Pour certains des participants, ce ne serait pas forcément catastrophique à tous égards : cette opinion n'est pas unanime.

La concurrence peut être réelle au niveau micro-économique, individuel. Il y a des associations où les mêmes fonctions sont tenues soit par des bénévoles, soit par des salariés : un participant cite le cas des « écoutants » d'organismes de téléphonie sociale : certaines associations (comme SOS-Amitié) recourent à des bénévoles tandis que d'autres ont des écoutants salariés. On pourrait citer d'autres exemples. La motivation de ceux qui font cela à temps partiel n'est pas du tout lucrative, ils n'ont pas l'intention d'en faire leur métier (au contraire des intervenants dans les problèmes d'enfance maltraitée). Pour l'intervenante, au contraire, c'est un cas typique de processus de salarisation : un bénévole a de toute façon besoin de formations pour savoir écouter les personnes dépressives, une fois formé il aura peut-être vocation à en faire son métier. Elle précise néanmoins que le dispositif de la VAE (« valorisation des acquis de l'expérience ») ne fonctionne pas bien pour le bénévolat actuellement.

Un exemple est donné, dans lequel on a observé une situation potentiellement conflictuelle. Le contexte est un effort d'alphabétisation de femmes immigrées en France, réalisé par une association financée par le ministère de l'intérieur. Initialement le métier d'enseignant du français comme langue étrangère était assuré uniquement par des bénévoles : maintenant, c'est une spécialité reconnue, pour laquelle des universités assurent des formations et délivrent des diplômes. Dans l'association en question, le travail était essentiellement assuré par des bénévoles (avec quelques emplois d'encadrement salarié). Une jeune diplômée en « français langue étrangère » s'est plainte de cet état de fait : « j'ai un diplôme, et je ne trouve pas de travail ».

Une participante se demande si les bénévoles ont des droits et des devoirs, un statut ? A l'heure actuelle, il n'existe pas de statut. Dans les petites associations, les droits et devoirs sont tacites ; dans les grandes, ils sont écrits soit dans des chartes, soit dans le règlement intérieur, et peuvent faire l'objet de contrats. La situation pourrait évoluer : parmi les cinq candidats à l'élection présidentielle 2012 qui ont répondu aux questions des représentants du milieu associatif, deux ont évoqué la création d'un statut du bénévolat.

Femmes

Une participante s'étonne d'un chiffre cité par l'intervenante, selon lequel le taux de participation au bénévolat serait moins élevé chez les femmes que chez les hommes. Elle y voit l'effet de différences de déclarations, les femmes ne considérant pas comme « travaux de bénévolat » des tâches que les hommes ne font en général pas, comme véhiculer des enfants... L'intervenante précise que dans aucune catégorie d'associations on ne voit de différence entre les travaux réalisés par les femmes et par les hommes ; mais les femmes et les hommes ne font pas les mêmes choix d'associations : les femmes choisissent plus souvent le bénévolat tourné vers le social ou le caritatif. Une autre participante souligne que, dans l'entraide informelle, les femmes sont beaucoup plus présentes que les hommes. En effet, cela a été constaté (dans certains pays) grâce à des enquêtes de type BIT. Le thème de la « dépendance » est aussi évoqué, et le développement des activités telles que faire la conversation, accompagner une personne, etc., activités souvent assurées informellement par des femmes. Sur ce thème précis, le renouvellement des enquêtes « Vie quotidienne et santé – Handicap, incapacités dépendance » devrait apporter des informations précieuses.

Gestion et éthique

En conclusion, l'intervenante résume les débats sur la définition du bénévolat par deux formules : « la mesure ne peut pas attester une éthique quelle qu'elle soit » et « les bénévoles, ça se gère ». L'aspiration de certains participants à ne pas oublier la dimension éthique du bénévolat est justifiée, car l'aspiration éthique en est une des motivations fondamentales, avec la sociabilité. Mais la mesure statistique n'a de sens que si elle repose sur des critères constatables.

Un participant souligne le paradoxe du doublement du bénévolat en vingt ans, dans une société d'individualisme croissant. Agir en faveur d'autrui et retirer une gratification personnelle de la participation à une association ne sont donc pas antinomiques : la recherche d'individualisation trouve à s'exprimer en milieu associatif. Peut-être faudrait-il créer une médaille du bénévolat ?



Annexe 1 : quelques données**Tableau 1 Principaux résultats sur le bénévolat de l'enquête DREES/BVA, 2010**

	Taux de participation au bénévolat
16 millions de bénévoles (12 millions en 2002)	32 % de la population de 18 ans ou plus (28 % de la population de 18 ans ou plus)
<i>Taux de participation au bénévolat</i> Selon le sexe	Hommes : 35 % ; Femmes : 28 %
Selon l'âge	<i>18-24 : 21 % ; 25-34 : 25 % ; 35-44 : 34 % ; 45-54 : 39 % ; 55-64 : 38 % ; 65-74 : 37 % ; 75 ou plus : 22 %</i>
Selon le statut matrimonial	Célibataire : 26 % ; Marié-e : 35 % ; Divorcé-e : 33 % ; Veuf-ve : 23 %
Selon le nombre et l'âge des enfants de moins de 18 ans	Aucun : 32 % ; Un ou plusieurs enfants < 3 ans : 27 % ; Un enfant > 3 ans : 30 % ; 2 enfants > 3 ans : 36 % ; Au moins 3 enfants > 3 ans : 43 %
Selon le niveau de diplôme	Sans : 16 % ; CEP : 26 % ; BEPC, CAP, BEP : 29 % ; Bac : 33 % ; Bac+2 : 40 % ; >Bac+2 : 44 %
Selon le niveau de revenu mensuel	Revenu < 1000 € : 19 % ; 1000-1400 € : 28 % ; 1400-2400 € : 34 % ; revenu > 2400 € : 42 %
Selon la taille d'agglomération	Zone rurale : 36 % ; 2 000-20 000 hab. : 37 % ; 20 000-100 000 : 29 % ; > 100 000 : 28 %
Selon la région de résidence	Ile-de-France : 30 % ; Bassin parisien : 31 % ; Nord : 28 % ; Est : 35 % ; Ouest : 36 % ; Sud-Ouest : 30 % ; Sud-Est : 38 % ; Méditerranée : 28 %
Selon l'appartenance et la pratique religieuse	Appartenance et pratique régulière : 38 % Appartenance sans pratique régulière : 34 % Ni appartenance, ni pratique : 29 %
Selon l'influence familiale	L'un au moins des parents a été bénévole : 49 % Aucun des parents n'a été bénévole : 28 %

Source : Lionel Prouteau : Résultats préliminaires de l'enquête Vie associative BVA-DREES
(Pour 2002 : Enquête EPCV- INSEE, supplément Vie associative)

Tableau 2 Répartition des participations bénévoles des adhérents associatifs selon les secteurs d'activité des associations en 2010

Secteurs d'activité	% des participations bénévoles
Sport	23 %
Culture	15 %
Loisirs	15 %
Education et formation	8 %
Défense de droits, d'intérêt et promotion de causes	16 %
Action sociale et humanitaire, santé	10 %
Religion	5 %
Autres	8 %
Total	100 %

Source : Lionel Prouteau : Résultats préliminaires de l'enquête Vie associative BVA-DREES

Note de lecture : 23 % des participations bénévoles des adhérents associatifs vont au secteur sportif

Tableau 3. La valeur monétaire affectée au bénévolat associatif en 2005

Salaire fictif	<i>Valorisé selon trois hypothèses :</i>		
	SMIC	Salaire moyen dans l'action sociale	Salaire moyen du même secteur associatif
Valeur (en Mds euros)	16,3	28,7	31,9
En % du PIB	0,9 %	1,7 %	1,9 %

Source : Archambault E., Prouteau L., « Mesurer le bénévolat pour en améliorer la connaissance et satisfaire à une recommandation internationale », RECMMA - Revue internationale de l'économie sociale n° 314, 2009.

Annexe 2 : référence du manuel du BIT

Manuel sur la mesure du travail bénévole



Bureau
international
du Travail

Genève

Ce manuel présente une stratégie fiable et rentable pour mesurer le travail bénévole. Il fournit une définition du travail bénévole, une méthodologie de mesure afin d'identifier les travailleurs bénévoles et ses caractéristiques, et une méthodologie pour estimer la valeur de leur travail. La 18^e Conférence Internationale de Statisticiens du Travail a discuté et approuvé le manuel en 2008, lequel est devenu la première directive internationale dirigée vers les agences statistiques pour produire des statistiques officielles sur le travail bénévole, utilisant une définition et une approche communes.

Le manuel aspire à servir comme référence pour les statisticiens qui mesurent le travail bénévole, et comme guide pour les chercheurs, décideurs et autres qui désirent comprendre et utiliser les statistiques produites. Ce manuel souhaite contribuer à la sensibilisation du besoin pour des statistiques du travail bénévole, une ressource fondamentale qui améliore la qualité de vie partout dans le monde. Comme tel, ce manuel est une partie intégrale de l'engagement de l'OIT pour le travail décent.

Sous les auspices du Département de Statistique de l'OIT, ce manuel a été préparé par des chercheurs du Centre d'études de la société civile de l'université Johns Hopkins, en collaboration avec un groupe d'experts techniques et avec l'appui des Volontaires des Nations Unies. Cette publication coïncide avec le 10^{ème} anniversaire de l'Année Internationale des Volontaires (AIV 2001), qui a fait appel aux gouvernements à reconnaître et améliorer la mesure du travail bénévole.

Département de statistique
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Tel.: (+41 22) 799 8631
Fax: (+41 22) 799 6957
Email: statistics@ilo.org
Internet: www.ilo.org/statistics
<http://laborsta.ilo.org>